



Centre jeunesse
de l'Estrie



**Programme d'intervention intensive
en vue de préparer le passage à la vie
autonome et d'assurer la qualification des
jeunes des centres jeunesse du Québec**

Association des centres jeunesse du Québec

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Par :

Josée Trifiro
Pierre Piché

Novembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

LE PQJ : NÉ D'UN PROJET EXPÉRIMENTAL DE QUALIFICATION	2
BUT DU PROGRAMME	2
DÉROULEMENT DU PQJ EN TROIS GRANDES ÉTAPES.....	2
<i>Étape 1 – An 1</i> :.....	3
<i>Étape 2 – An 2</i> :.....	3
<i>Étape 3 – An 3</i> :.....	4
LE PQJ COMPORTE TROIS VOLETS VISANT CHACUN UN OBJECTIF SPÉCIFIQUE	4
PROFIL ET CHEMINEMENT DES JEUNES HÉBERGÉS	6
CRITÈRES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME	6
OUTILS RELIÉS À LA SÉLECTION DES PARTICIPANTS.....	6
OUTILS CLINIQUES ESSENTIELS AU PQJ	7
<i>Liste des outils, formulaires et grilles.....</i>	7
RÉFÉRENCE	7
INTERVENTIONS INDIRECTES	8
PARTENARIAT	8
RÔLE DE L'INTERVENANT PQJ	9

LE PQJ : NÉ D'UN PROJET EXPÉRIMENTAL DE QUALIFICATION

Le PQJ (Programme Qualification des Jeunes) est né du « projet expérimental » **Qualification des jeunes**. Ce projet, qui s'est déroulé de 2001 à 2005, constatait que tous les jeunes accueillis par les centres jeunesse présentaient un niveau de vulnérabilité plus élevé que la moyenne des jeunes du même âge.

« La réinsertion sociale des jeunes ayant séjourné en centre jeunesse est difficile, pour ne pas dire pénible pour plusieurs. Les institutions ne préparent pas adéquatement les jeunes à leur retour en société et ces derniers éprouvent des problèmes à maints égards. Ils sont notamment craintifs devant l'inconnu et font difficilement l'apprentissage d'une liberté nouvellement acquise. Ils ignorent presque tout du fonctionnement pratique de la vie en appartement, de la recherche d'un emploi, des obligations financières et sociales reliées à la vie adulte. Bien souvent, ils quittent le centre jeunesse avec leurs seuls effets personnels sans savoir où aller et ignorant tout ce que le futur leur réserve. Leur dossier en centre jeunesse étant fermé, il est de ce fait impossible d'y retourner pour chercher de l'aide. »

Conseil permanent de la jeunesse, (2004)

Les équipes d'intervenants du centre jeunesse ont beau tenter, par tous les moyens, de préparer ces jeunes à une rupture de services, ceux-ci se retrouvent, malgré tout, privés du soutien de leurs intervenants à leur majorité (souvent les figures adultes les plus significatives de leur vie), et la plupart se dirigent directement vers un bureau d'aide sociale.

Selon une recherche du Ministère du revenu, les jeunes, qui bénéficient de l'aide sociale deux ans après leur départ du centre jeunesse, le demeurent après dix ans dans une proportion de 71 %.

C'est à ce problème, et à celui plus vaste du risque de marginalisation, que le Programme Qualification des jeunes (PQJ) a voulu s'attaquer.

BUT DU PROGRAMME

Les centres jeunesse ont tenté, dans le passé, de répondre avec des services variables aux besoins des jeunes qui quittent un milieu substitut à la majorité. Ils ont déployé, avec des résultats inégaux, divers efforts visant à favoriser leur autonomie.

Afin de prévenir la marginalisation des jeunes des centres jeunesse, au moment où ils atteignent leur majorité et que cesse leur prise en charge, le **but du programme est d'augmenter leurs capacités de s'intégrer socialement de façon autonome et de s'investir sur le plan professionnel.**

DÉROULEMENT DU PQJ EN TROIS GRANDES ÉTAPES

Le PQJ est un programme à multiples facettes, axé sur le développement d'un lien privilégié et cherchant à instrumenter progressivement les jeunes, dans plusieurs sphères de leur vie. Pour visualiser le déroulement du PQJ sur une période de trois ans et bien cerner les acquisitions successives visées, il est utile de détailler le contenu de chacune de ses trois grandes étapes.

Étape 1 – An 1 :

Connaître / Rôle de l'éducateur : « faire avec » :

- ♦ Création du lien entre le jeune et l'éducateur : le jeune se sent respecté et considéré comme un individu unique. Il sait qu'il a du pouvoir sur ce qu'il entreprend pour sa préparation au passage à la vie adulte et se sent compétent en présence de l'éducateur. Il fait confiance à l'éducateur et prend conscience de l'apport de son intervention sur ses choix. Il sent ce dernier disponible pour lui.
- ♦ Connaissance du jeune – par les outils d'évaluation et d'intervention.
- ♦ Le jeune est appelé à s'exercer à se projeter dans le futur : ses rêves, ses ambitions, ses désirs pour la vie adulte ou jusqu'à sa majorité.
- ♦ Le jeune est amené à clarifier son « projet de vie », il fait notamment le point sur ses liens avec sa famille : lien d'attachement, possibilité ou non de retour en milieu familial, à court terme, ou après la majorité.
- ♦ Le jeune dresse un portrait de son réseau social de soutien (famille immédiate, famille élargie, compagnons d'école, compagnons de travail, intervenants, entraîneurs et compagnons de loisirs, etc.). Le jeune complète les grilles permettant de faire le portrait de son réseau social de soutien (aux six mois, pendant les trois ans de sa participation au PQJ).
- ♦ Le jeune explore l'étape de la préemployabilité : ses intérêts, ses habiletés, la connaissance du marché de l'emploi, la rédaction d'un *curriculum vitae*, la recherche d'un emploi adapté à sa situation personnelle, etc.
- ♦ Le jeune se fixe des objectifs à atteindre, en fonction de deux des trois volets du programme : *préparation à la vie autonome* et la *qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle* (plan d'intervention : « Mon plan d'action PQJ »). Il est accompagné, à cette étape, de l'éducateur du programme et, ensemble, ils ciblent les priorités, en fonction de sa situation personnelle. Les objectifs sont révisés minimalement à chaque période de trois mois, ou selon l'entente entre le jeune et son éducateur.
- ♦ Le jeune prend connaissance de l'existence des ressources de son milieu de vie. Il connaît plusieurs ressources pouvant l'aider à trouver des réponses à ses besoins.
- ♦ Les compétences dont le niveau d'apprentissage est : « connaissance et compréhension » : l'éducateur présente l'information, de façon à augmenter la base de connaissance du jeune. Par exemple, à la fin d'une activité, le jeune pourrait simplement décrire ou expliquer ce qu'il a appris sur les institutions financières.

Étape 2 – An 2 :

De connaître à expérimenter / Rôle de l'éducateur : « faire faire » :

- ♦ Le jeune poursuit son parcours vers la réalisation de son projet de vie adulte (révision des objectifs sur une base régulière).
- ♦ Le jeune prend des moyens pour bonifier son réseau de soutien (ex. : il participe à des activités de loisir, prend contact avec des membres de sa famille élargie, prend contact avec des intervenants des différentes ressources communautaires, etc.).
- ♦ Au niveau du processus d'employabilité, le participant se met en action : selon sa situation personnelle, il participe à des activités de bénévolat, fait de la recherche pour un emploi, se rend à des entrevues, obtient un emploi et le maintient. Ces démarches ne doivent pas

interférer avec le maintien dans un programme d'études ou de formation qui serait la priorité du jeune.

- ♦ Le jeune utilise les ressources de la communauté pour réaliser ses objectifs.
- ♦ Les compétences dont le niveau d'apprentissage est : « application » : l'éducateur crée des occasions pour que le jeune puisse mettre en pratique ce qu'il a appris. Le jeune doit, par exemple, s'exercer à faire un achat par chèque. Généralement, les compétences « application » sont acquises dans une salle de classe ou à la maison. Souvent, ce sont des compétences dont le jeune aura besoin à l'avenir et non dans l'immédiat. Dans ce contexte, il s'agit surtout de stimuler des situations, en vue de l'acquisition d'une compétence.

Étape 3 – An 3 :

D'expérimenter à consolider / Rôle de l'éducateur : « soutenir l'ancrage et passer le relais » :

- ♦ Le jeune est responsable de la prise en charge de son autonomie : il planifie et organise son futur milieu de vie, subvient à ses besoins, assume ses responsabilités quant à son milieu de vie, etc. Il est responsable de sa survie.
- ♦ Le jeune transfère l'ensemble de ses connaissances et de ses apprentissages à son contexte de vie.
- ♦ Le jeune fait face à un enjeu majeur : la stabilité de son parcours dans une formation ou un emploi et la stabilité dans son milieu de vie.
- ♦ Le jeune s'assure de prendre soin de son réseau de soutien, afin d'être bien entouré pendant la transition vers la vie adulte (ancrage).
- ♦ Les compétences dont le niveau d'apprentissage est : « savoir-faire » : le jeune a alors l'occasion de s'exercer « pour vrai » puisqu'il se situe à l'étape de la prise en charge de son autonomie. Par exemple, en rapport avec la capacité d'utiliser le transport en commun, la compétence est formulée au niveau le plus élevé; ainsi, se rendre avec le jeune à un centre commercial, en utilisant le transport en commun, n'est plus du tout suffisant. Avec un enseignement et des expériences appropriées, le jeune devra être capable de nommer les moyens de transport en commun à sa disposition, d'en décrire les coûts, d'en lire les horaires et trajets et d'en maîtriser l'utilisation. Ses déplacements sont désormais intégrés à son mode de vie.
- ♦ Le jeune comprend que la fin du programme approche et qu'il doit prendre une distance vis-à-vis de l'éducateur du PQJ. Cette étape s'accompagne du deuil des services du centre jeunesse. Le jeune et l'éducateur doivent veiller au relais de l'éducateur du PQJ vers une personne de l'entourage ou une ressource du milieu.

LE PQJ COMPORTE TROIS VOLETS VISANT CHACUN UN OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Le volet développement d'un réseau social et de soutien

Ce volet veille à ce que le jeune puisse s'ancrer dans son milieu de vie, avec l'aide de l'intervenant, afin d'accéder par lui-même aux ressources dont il pourra avoir besoin. L'**objectif**

est donc de développer des réseaux de soutien et d'aide sur lesquels les jeunes issus des centres jeunesse pourront compter.

RÉSEAU SOCIAL ET DE SOUTIEN

CE QUE NOUS VISIONS :

- Prendre le temps avec le jeune d'identifier et de choisir les personnes de son entourage sur lesquelles il peut compter.
- Créer des ouvertures pour développer des liens significatifs.
- Apprendre à interagir avec la communauté.

Le volet de préparation à la vie autonome

Ce volet initie un processus permettant aux jeunes d'assumer leurs responsabilités lorsqu'ils atteindront leur majorité. L'**objectif** est donc de favoriser les apprentissages permettant d'accéder à une autonomie fonctionnelle, en sachant, notamment : chercher et entretenir un logement, gérer ses finances personnelles, développer des habiletés sociales et voir à ses soins personnels.

AUTONOMIE

CE QUE NOUS VISIONS :

- Reconnaître le niveau de développement de l'autonomie du jeune.
- Augmenter la responsabilisation chez le jeune.
- Prendre le jeune où il se situe, le respecter dans son rythme, le valoriser et lui laisser sa responsabilité dans l'apprentissage.

Le volet qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle

Ce volet permet l'acquisition de connaissances (savoir), de techniques particulières (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) essentielles pour accéder au marché du travail et s'intégrer au corps social. L'**objectif** est donc d'intégrer au moins 75 % des jeunes du PQJ dans un parcours menant à un emploi ou à une formation permettant de se qualifier en vue d'une occupation professionnelle.

QUALIFICATION

CE QUE NOUS VISIONS :

- Intervenir de façon décloisonnée en soutien auprès des jeunes en transition.
- Faciliter la mise en mouvement pour leur permettre d'être des acteurs à part entière de leur propre cheminement.
- Favoriser la projection et construire l'avenir par les petits succès.
- Encourager la scolarisation et la formation.
- Les amener à construire leur identité de travailleur, développer leurs connaissances du marché du travail, de la recherche d'emploi et de compétences spécifiques liées à leur domaine d'employabilité.

PROFIL ET CHEMINEMENT DES JEUNES HÉBERGÉS

Les jeunes placés dans les ressources d'hébergement des centres jeunesse, lorsqu'ils atteignent la majorité, ont un plus haut taux d'arrestation et d'incarcération, moins de diplômes, plus d'instabilité. Ils sont plus sujets à l'itinérance et au chômage, aux problèmes de santé physique et mentale et abusent davantage de drogues. La persistance de leur précarité financière a clairement été démontrée : parmi les jeunes ayant quitté leur placement à 18 ans, seulement 10 % pouvaient atteindre l'autonomie financière à l'âge de 21 ans et moins de 20 % arrivaient à vivre sans soutien.

CRITÈRES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME

Les critères de participation au programme sont les suivants :

- ✓ avoir un dossier ouvert en centre jeunesse;
- ✓ être âgé de plus ou moins 16 ans (la référence peut se faire à compter de 15 ans, mais l'entrée dans le PQJ se fera vers les 16 ans) au moment de la référence au programme;
- ✓ s'inscrire dans le programme sur une base volontaire (peu importe le type et le degré de motivation);
- ✓ avoir connu de longues périodes de placement;
- ✓ n'avoir aucune possibilité de réintégrer le milieu familial (ou une possibilité très réduite);
- ✓ devoir développer des compétences pour la vie autonome;
- ✓ ne pas avoir de projet précis par rapport à la scolarisation ou à une formation professionnelle;
- ✓ disposer d'un réseau social précaire;
- ✓ manifester de l'insécurité et une faible estime de soi;
- ✓ éprouver des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et à s'imposer des limites;
- ✓ présenter un pronostic sombre pour l'intégration sociale à la majorité.

La liste ne comporte aucun critère d'exclusion, puisque le programme s'adresse justement aux jeunes dont les perspectives d'avenir sont limitées, en raison de leur vulnérabilité. Le PQJ cherche à augmenter, de façon significative, les chances de réussite de ces jeunes afin qu'ils s'inscrivent dans un projet de vie adulte épanouissant. La clientèle ciblée est donc celle pour laquelle les services réguliers ne suffisent pas.

OUTILS RELIÉS À LA SÉLECTION DES PARTICIPANTS

Dans le but de s'assurer qu'en cours d'intervention les éducateurs tiennent compte à la fois des critères de sévérité et des dispositions personnelles des participants, deux ont été élaborées, permettant de dresser le portrait des jeunes au moment de l'adhésion au programme ainsi que tout au long de leur participation.

La grille portant sur les critères de sévérité permet d'identifier, chez le participant, les caractéristiques qui le rendent vulnérable et qui pourront entraver sa trajectoire dans sa préparation à la vie autonome et dans son insertion socioprofessionnelle. L'utilisation de cette grille permet de ne pas sous-estimer certains aspects déterminants. L'éducateur PQJ pourra alors intervenir de façon appropriée sur des cibles bien identifiées, augmentant ainsi l'impact de ses interventions.

Quant à la grille portant sur les **dispositions personnelles** du participant, elle a été créée afin de dresser un portrait le plus complet possible de ses forces. L'intervention auprès des participants au PQJ repose sur leur projection dans la vie future. Elle cherche à mettre en place les conditions adaptées à leurs caractéristiques personnelles, en vue de la réalisation de leurs aspirations. Pour ce faire, l'éducateur doit être capable d'identifier clairement les forces permettant de faire contrepoids aux caractéristiques de sévérité.

OUTILS CLINIQUES ESSENTIELS AU PQJ

Le PQJ fait appel à divers outils, formulaires et grilles dans le cadre du processus clinique et des outils de « statistiques de suivi ».

Liste des outils, formulaires et grilles

- ♦ Le « Formulaire de demande de participation »
- ♦ La fiche « Ouverture de dossier »
- ♦ La « Grille de sélection avec les profils : sévérité/dispositions personnelles »
- ♦ *L'Évaluation Ansell-Casey des habiletés d'autonomie fonctionnelle* (ACLSA) développée par le Casey Family Program
- ♦ Le jeu « Défi du mois »
- ♦ Le « Carnet de voyage à travers ma vie »
- ♦ Le système de reconnaissance des jeunes
- ♦ Le « Transfert des apprentissages »
- ♦ Le « Porte-documents du jeune »
- ♦ Le cartable PQJ du jeune (« contenant » comprenant les outils suivants) :
 - Le Plan d'action PQJ
 - Le Parcours du participant
 - La Trajectoire professionnelle
 - Le Réseau social et de soutien

RÉFÉRENCE

Lorsqu'un jeune est suivi en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse son dossier sera référé uniquement à l'étape de l'application des mesures. Ceci permet ainsi à l'intervenant social, responsable de la planification de l'intervention, de référer un jeune en fonction des besoins identifiés dans son plan d'intervention. Il demeure au dossier et devra travailler en collaboration avec l'intervenant du PQJ.

Le formulaire de demande de participation au programme qualification jeunesse se retrouve au babillard électronique du Centre jeunesse et doit être acheminé par Lotus à Annick Bonneville, responsable régionale du PQJ (voir modèle du formulaire en annexe).

INTERVENTIONS INDIRECTES

Les éducateurs du projet se rendent disponibles pour des interventions indirectes. Différents types de contacts peuvent être initiés par un jeune, un intervenant ou un parent auprès d'un éducateur du PQJ ayant pour but une demande d'information, un conseil, du support pour un besoin précis ou une présentation du projet « *Qualification des jeunes* ».

Exemples d'interventions indirectes :

- ♦ Sensibiliser sur l'importance de développer les trois volets spécifiques au PQJ avec tous les jeunes à partir de 16 ans.
- ♦ Informer et assister sur l'utilisation des outils qui y sont rattachés.
- ♦ Développer des outils : Carnet Je me débrouille, Guide de survie, Aide-mémoire sur les préparatifs d'un jeune à partir de 17 ans, Un toit pour moi c'est quoi, etc.
- ♦ Organiser des activités : Matinée jeunesse, rencontre de groupe *Moving on up*, Estime de soi, la gestion monétaire, etc.
- ♦ Participer à des rencontres : révision, réunions d'équipe, etc.

PARTENARIAT

Le partenariat, selon les écrits scientifiques et l'expérimentation PQJ menée par l'ACJQ, se situe au cœur du processus d'autonomisation et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. C'est principalement par le partenariat que le PQJ va réussir à ancrer et à intégrer le jeune dans son milieu de vie.

D'une façon générale, en vue de satisfaire des besoins ciblés conjointement, les partenaires de secteurs d'activités complémentaires doivent se mobiliser et s'engager à agir de façon cohérente, mettant à profit les compétences de chacun. L'échange d'information et le partage d'expertise entre intervenants contribuent alors à améliorer la qualité, l'accessibilité, la complémentarité et l'efficacité de leurs interventions.

Afin d'assurer le développement autonome des jeunes, il importe de faciliter leur ancrage dans les milieux de vie et la communauté. On y arrive en développant des partenariats avec des organismes qui faciliteront leur insertion et contribueront sur les plans des pratiques, des visions et des ressources. Le développement de partenariats et de collaborations ne vise pas à sous-traiter l'insertion à l'emploi, mais à construire un réseau de services apte à soutenir les jeunes des centres jeunesse. Ceux-ci pourront dès lors bénéficier d'un accompagnement adapté lors de leur transition vers l'autonomie.

Parce que la réalité des jeunes ciblés est particulièrement complexe et que leurs besoins ne peuvent être tous comblés par leur seule participation à PQJ, il est essentiel de **s'associer aux différents partenaires de la communauté** qui partageront avec l'intervenant PQJ la réponse aux besoins de nos jeunes. Par ailleurs, ils seront toujours présents et disponibles aux jeunes à la fin de trois années de suivi du PQJ. Tous les membres de la communauté, susceptibles d'apporter une contribution, sont donc appelés à se mobiliser pour soutenir le passage à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle tout en étant présents dans le réseau de soutien de ces jeunes.

L'éducateur PQJ travaille donc en collaboration avec des partenaires au niveau :

- ◆ Formation
- ◆ Emploi
- ◆ Hébergement
- ◆ Santé et services sociaux
- ◆ Justice
- ◆ Ressources diverses

RÔLE DE L'INTERVENANT PQJ

Ce dernier ne se substitue pas aux intervenants déjà au dossier. Il offre une expertise distincte qui s'ajoute aux services déjà en place. L'intervention se situe spécifiquement sur les trois volets du processus de réadaptation, à savoir : la préparation à la vie autonome, le soutien à la qualification en vue de l'insertion socioprofessionnelle ainsi que la constitution d'un réseau social et de soutien.